

Le 30 Octobre 2020

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Projet éolien de la Brie des Etangs

Enquête publique

Encore un parc éolien, quand va-t-on cesser de détruire les paysages ruraux, tout cela pour une production électrique infime ; en effet, trop de vent ou pas assez, ces machines ne fonctionnent pas ; par contre on les repère de loin.

De l'énergie verte vite dit, vu les matériaux utilisés pour la construction de ces machines à base de terres rares et de fibre de carbone ; mais aussi pour l'implantation de celles-ci avec des milliers de tonnes de béton et de ferraille enfouis dans le sol, qui vont engendrer la pollution des nappes phréatiques avec des retombées néfastes sur la santé humaine et animale ; plus les effets sonores, les infrasons, l'électromagnétisme et combien d'autres ???

L'implantation de ces éoliennes devrait être reculée d'au moins 10 fois leur hauteur par rapport aux habitations (perte de valeur en cas de revente) et aux voies de communication. Il n'est pas normal, par endroit, d'être obligé de circuler au dessous des pâles avec les risques accidentogènes que l'on connaît, notamment en période hivernale.

Châteaux, Colonne Napoléonienne à Champaubert, Abbaye du Reclus à Talus Saint Prix, la Carotte à Mondement, les vignobles alentours et les Marais de St Gond (zone Natura 2000) mais qui voudrait visiter le territoire de la Brie des Etangs. Pourtant, le département de la Marne subventionne le développement touristique. Mais, les retombées économiques sont sûrement plus importantes avec les éoliennes qu'avec le tourisme.

De plus, il est fort regrettable que la quiétude de nos villages soit menacée par l'égoïsme de certains.

Avant tout, l'écologie c'est la préservation des paysages, du patrimoine, de l'habitat en général ; et, aussi la protection de la faune et de la flore, mais pas de polluer plus.

STOP à la corruption et au business financier.

Que va-t-on laisser aux générations futures ???

G. Grandhomme

